Cinquante-neuvième année. - N ° 193 A Mercredi 8 octobre 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1655

59 – NORD

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Jugement d'ouverture

Date : 29 septembre 2025.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
483 206 413 RCS Lille Métropole.
OPTIM-INVEST.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Activité : Conseil pour la gestion et les affaires, conseil en gestion de patrimoine. Conseil en investissements financières, démarchage, bancaire et financier, courtage et Intermédiation en assurance, transaction sur immeubles et fonds de commerce. La prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres côtés ou non côtés dans toutes sociétés ou entreprises Constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. Toutes prestations de services, conseils, études en faveur de toutes sociétés ou entreprises, notamment celles dans lesquelles la société détient des participations, sur les plans administratif, technique, commercial, financier ou autres et, d'une façon générale, toutes prestations de services et de direction en vue de favoriser la création et le développement des entreprises..
Adresse : parc de la Cimaise 14 rue du Carroussel, 59650 Villeneuve d'Ascq.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 mars 2024, désignant liquidateur : SELAS UNION MJ prise en la personne de Maître Kévin ROSZAK Tour Mercure, 445 boulevard Gambetta 9ème étage 59200 TOURCOING. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.